

Aucun article dans les Règlements administratifs 2012 ou antérieurs

1 - L'ASSOCIATION EST UNE SECTION D'ASSOCIATION OMNISPORTS

Deux cas peuvent se présenter :

- ▶ c'est l'association omnisports qui change de nom : voir le § 2 ci-dessous en précisant que c'est la section qui doit effectuer toutes les démarches auprès de la ligue ;
- ▶ c'est la section qui désire changer de nom :
 - * elle doit prendre son indépendance pour créer un nouveau club qui prendra le nom de son choix.
 - ➔ voir la fiche n°3 "Prise d'indépendance"

2 - L'ASSOCIATION EST UNE ASSOCIATION UNI SPORT

L'association fait ce qu'elle veut et à la date qu'elle souhaite.

- ▶ La décision doit être prise en assemblée générale convoquée à cet effet, à la majorité prévue par ses statuts.
- ▶ L'association doit transmettre à sa ligue les photocopies :
 - du procès-verbal de l'assemblée générale qui a décidé du nouveau nom et des éventuelles autres modifications ;
 - du récépissé de dépôt de ces modifications en Sous-Préfecture.
 - * Certaines sous-préfectures ne le délivrent pas immédiatement : dans ce cas, envoyer une attestation de dépôt puis la photocopie du récépissé dès réception.
- ▶ L'association conserve le même numéro et tous les droits.
 - * A réception de l'ensemble des documents, la ligue enregistre la ou les modifications et se charge d'informer ses comités départementaux et, si nécessaire, la fédération.
 - ** Ne pas oublier d'informer la DDCS de ce changement.

Commission Nationale des Statuts et des Règlements

Juillet 2012

Cette fiche pratique n'est pas figée et il appartient aux dirigeants d'associations ou à ceux qui l'utilisent d'effectuer les mises à jour lorsqu'il n'y a pas eu de nouvelle édition. Cette fiche n'a en rien la prétention de remplacer les Règlements administratifs et éventuellement les Règlements sportifs de la saison sportive en cours beaucoup plus complets et qui sont les seuls textes de référence, mais elle a pour but de faciliter la tâche de l'utilisateur en rassemblant sur une même feuille la majeure partie des éléments nécessaires à la compréhension, voire la résolution, d'une situation qui peut se présenter dans la vie d'une association.